

Soutenance à mi-parcours

18 mois environ après sa première inscription, chaque étudiant sera convoqué afin d'effectuer une soutenance à mi-parcours. **Cette « soutenance » est une condition sine qua non pour obtenir l'autorisation de soutenance de thèse par le directeur de l'Ecole Doctorale pour les étudiants qui se sont inscrits en thèse pour la première fois après le 1er septembre 2009.**

1) Objectifs

La soutenance à mi-parcours a pour objectifs :

- de faire le bilan du déroulement de la thèse,
- d'évaluer le travail pour finir de thèse,
- de sensibiliser l'étudiant à "l'après-thèse",
- de soulever des problèmes éventuels dans le déroulement de la thèse.

Elle a également pour but de rappeler que la durée de thèse doit être calquée sur celle de l'allocation qui lui est associée.

2) Déroulement

Pour chaque section CNU (25ème et 26ème), les soutenances ont lieu à l'occasion d'une ou deux journées qui leur sont consacrées. Sur dérogation, les soutenances peuvent avoir lieu à d'autres moments (c'est le cas notamment pour les étudiants se trouvant en mission à cette occasion).

Une semaine avant la soutenance, l'étudiant transmet par l'intermédiaire de son directeur de thèse un document de deux pages maximum dans lequel :

- il dresse un bilan de ses activités de recherche et des apprentissages qu'il a faits durant ses deux premières années de thèses,
- il présente l'organisation de son activité pour les 18 mois à venir,
- il explique comment il se projette après la thèse, et notamment comment il envisage son insertion professionnelle.

La soutenance a lieu devant le jury composé des membres de la commission des thèses appartenant à la section CNU du doctorant, plus éventuellement d'autres membres de la thématique de l'étudiant. Elle se compose d'un exposé de 20 minutes, suivi d'une discussion avec les membres du jury. Le directeur de thèse peut assister à l'exposé, mais n'intervient pas durant son déroulement.

A l'issue des journées de soutenance, le jury élabore un bref compte-rendu factuel des présentations qui lui ont été faites. Ce compte-rendu est remis à l'étudiant. Le jury peut également demander à revoir l'étudiant afin de clarifier certains points.